

COLOMBES CYCLES

12 AVENUE HENRI BARBUSSE

92700 COLOMBES

TEL : 01.42.42.66.02

E-MAIL : colombescycles@gmail.com

REG : 818 277 618 RCS NANTERRE

TVA : FR31 818 277 618

AU CAPITAL DE 5000 EUROS



REDIER MARIE THERESE

32 RUE THEODULE RIBOT
92700 COLOMBES - FRANCE
Tél : 0660549993
Mail : aredier75@gmail.com



FACTURE	DATE	HEURE	N° CLIENT	CONDITION ACCORDÉE	ÉCHÉANCE	OPERATEUR	PAGE
1133078	06/09/2022	17:47	509424	PAIEMENT COMPTANT	06/09/2022	DAVID	1/1

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTIT	P.U. HT	P.U. TTC	REM. %	MONTANT TTC	TVA
-----------	-------------	---------	---------	----------	--------	-------------	-----

RESERVATION N°3013413 DU 27/08/2022

ELC01	VELO VINTAGE 24"/26" MOT.AVANT YOU538	1,00	1 357,50	1 629,00		1 629,00	20,00
	N° de série : 500167729146		Etat : Neuf			Marque : PEUGEOT	
	Modèle : VELO VINTAGE 24"/26" MOT.AVANT		Kilométrage : 0			Couleur : VERT	
	Marquage : BYE26CZA38						
ABU/78067	BORDO GRANIT X-PLUS 6500/110	1,00	0,00	0,00		0,00	20,00
	GESTE COMMERCIAL 149,95€ TTC						
K0397A	PANIER UNI NOIR + FIXATION FIXE	1,00	0,00	0,00		0,00	20,00
	GESTE COMMERCIAL 44,95€ TTC						
VV	PREMIÈRE RÉVISION	1,00	0,00	0,00		0,00	20,00
	GESTE COMMERCIAL 38,00€ TTC						
	Contrôle du vélo maximum 3 mois ou 400 Km après l'achat (sur rendez-vous).						
	Contrôle, serrage, réglage.						
	Pièces d'usures et main d'oeuvre facturées au tarif en vigueur si leur remplacement s'avère nécessaire (patins, plaquettes ...)						
*2	POMPE A PIED OXC MANO	1,00	29,96	35,95		35,95	20,00

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

TAUX	BASE HT	MONTANT TVA
20,00	1 387,46	277,49

BRUT T.T.C.	1 664,95 €
NET H.T.	1 387,46 €
TOTAL T.V.A.	277,49 €
NET T.T.C.	1 664,95 €
RESTE A PAYER	0,00 €

06/09/2022 CARTE BANCAIRE 864,95 €
27/08/2022 ACOMPTE CARTE BANCAIRE 800,00 €

RESERVE DE PROPRIETE: Nous nous réservons de faire jouer de plein droit la Réserve de Propriété dans les conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985. La marchandise est réputée acquise par le client lorsque l'encaissement total de la marchandise est effectif (loi n° 80335 du 12 mai 1980). Tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.